

Le discours fort éloquent du ministre du Travail (M. Rogers), bien débité et très instructif au point de vue de sa documentation, aurait dû constituer, à mon sens, la pierre angulaire de la politique ministérielle tendant à remédier au chômage et au marasme agricole. Mais avec tous les égards que je dois au ministre du Travail, je dois dire que je n'ai pu trouver dans son exposé un énoncé clair d'une politique ministérielle propre à résoudre nos deux problèmes nationaux, le marasme agricole et le chômage, et personne ne pourra trouver au compte rendu une solution réelle ou l'énoncé d'une programme véritable à cet égard.

Il n'est pas très encourageant pour moi, permettez-moi de le dire, ni pour le peuple canadien, je pense, d'entendre le ministre du Travail annoncer que, somme toute, l'assurance-chômage et les autres mesures sociales que nous attendons depuis longtemps, depuis l'avènement du Gouvernement, doivent être ajournées jusqu'au jour où la Commission des relations entre le Dominion et les provinces fera rapport à la Chambre. Dans les milieux sportifs, on appelle cela lutter contre un adversaire imaginaire, et faute d'une meilleure expression, je qualifierai ainsi la façon d'agir du ministre quant aux problèmes exposés dans son discours.

Il est rare que la nomination des commissions constituées depuis que je suis à la Chambre ait été solidement motivée. Le peuple nous a envoyés ici pour le représenter, les uns pour gouverner, les autres pour aider le Gouvernement par leurs critiques et autrement. Mais en outre, nous sommes rémunérés pour accomplir cette besogne. Si la tâche est trop lourde pour le gouvernement et les représentants choisis par les électeurs, nous avons le devoir d'en informer le peuple et promptement, parce que nous n'avons pas lieu de supposer qu'on nous rétribuera deux fois pour le travail que nous sommes censés exécuter ici.

Je rendrai cet hommage au ministre du Travail, à ses collègues et aux membres de la députation: ils sont aussi intelligents et capables que les commissaires de toutes les commissions que j'ai vu établir jusqu'ici au Canada. Le gouvernement par les commissions prête à une couple d'objections graves. Le premier inconvénient qu'il présente, c'est que les commissions ne sont pas assez en contact avec le peuple. Le second, c'est qu'il est fort à craindre que ces organismes tardent beaucoup à présenter leur rapport, et celle-ci ne constitue pas une exception à cet égard. En outre, il est toujours possible qu'un Gouvernement tente d'étouffer la critique faite à son adresse en disant que la question est

[M. Graydon.]

étudiée par une commission qui fera rapport en temps opportun. C'est déjà assez qu'une commission s'occupe d'un tel sujet, mais lorsqu'il y en a deux dont nous devons attendre les rapports, c'est aller un peu trop loin quant au mode de gouvernement du pays par des commissions. Il y avait autrefois à Toronto une ligne de tramways de ceinture. Plusieurs membres de la députation se rappelleront peut-être cette vieille ligne qui faisait le tour de la ville. On embarquait à un endroit et, après avoir payé, l'on faisait un cercle tout au tour de la ville pour revenir au point de départ. En voyageant sur ces vieilles voitures, il fallait, en revenant à ce point de départ, payer encore le prix d'un billet ou descendre. Quant à ce qui est de ce problème du chômage et du marasme agricole, je le comparerai sous certains rapports à cette vieille ligne de tramway. Quand les Canadiens ont bouclé le circuit et reviennent à leur point de départ, ils ne paient pas leur place, ils ne descendent pas de voiture, mais ils changent le wattman et le percepteur chargés du fonctionnement du véhicule.

Poursuivant l'exemple un peu plus loin, je ferai observer ceci. Antérieurement aux élections de 1935, le parti libéral demandait un mandat pour guérir ces cancers de notre organisme économique et politique. Ce mandat lui fut confié en 1935. Il procéda alors à la constitution du cabinet. Le Gouvernement décida de nommer une Commission nationale de placement et celle-ci se mit à l'œuvre. Ensuite, avant que la Commission n'eût soumis son rapport, nous avions une autre commission, la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, mais point encore de rapport. Le rapport de la Commission nationale de placement nous arrive plus tard et c'est à ce stade que nous en sommes aujourd'hui. Et l'on nous demande maintenant d'attendre le rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces avant que nous puissions réellement attaquer cet important problème. Je prédis que lorsque ce rapport sera soumis, le cabinet se réunira de nouveau, le discutera et en arrivera à la conclusion que rien ne peut être fait au sujet de cette question avant que le peuple ait été de nouveau consulté, et ce à la veille d'une autre élection. Autrement dit, pour ce qui est du chômage et du marasme agricole, nous avons fait le voyage sur la vieille ligne de ceinture, et nous voilà revenus à notre point de départ.

Le rapport de la Commission nationale de placement ne donne pas, à mon sens, une juste idée de nos difficultés nationales à cet égard. Peu de membres de la députation